

« Annoncer l'Évangile en effet, n'est pas pour moi un titre de gloire ;  
c'est une nécessité qui m'incombe. Oui, malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile! » 1Co 9,16

« La mission d'évangéliser l'humanité reste toujours urgente et nécessaire. La Mission est un devoir, auquel Il/elle faut répondre. (...) Les paroles de Jésus, "allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au Nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, en leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé" (Mt 28, 19-20), sont toujours un mandat obligatoire pour toute l'Eglise et pour chaque fidèle du Christ pris en particulier. Cet engagement apostolique est un devoir et aussi un droit auquel on ne peut renoncer ».

Benoît XVI, 17 mai 2008



## Hébergement :

- ✚ Les **chambrées** : chaque animateur (rice) est responsable durant toute la durée du séjour de l'équipe de jeunes présente dans sa chambre.
- ✚ Il/elle veille à ce que son équipe soit dans la chambre à **23 heures**, sans bruit, et ne ressorte plus (douche...).
- ✚ Il/elle prend les portables de 23 heures à la fin de la prière du matin et les met dans une enveloppe marquée au nom de chaque jeune et vérifie qu'ils soient fermés pendant la prière du midi et du soir.
- ✚ Il/elle organise un service de **douche** (moitié matin et moitié soir).

## Vie à Taizé :

- ✚ L'animateur (rice) emmène les jeunes à **l'heure** et participe :
  - aux temps de prière, aux carrefours du matin,
  - aux travaux communs
  - aux réunions/rencontres par paroisse
- ✚ Il/elle est dans la **chapelle** à côté de ses jeunes (pour éviter les chuchotements et les SMS) et près des frères si possible.
- ✚ Il/elle participe aux réunions des '**personnes contact**' à 9h45 et au temps de rencontres diocésains.
- ✚ Il/elle veille à détecter tout signe d'addiction et signale tout problème particulier à l'équipe responsable.

## Vous devez vous munir le jour du départ :

- la charte signée
- fiche sanitaire de liaison
- photocopie de carte vitale



N'oubliez pas Toutes les autorisations parentales pour vos jeunes !

*Vous ne pouvez pas partir avec un jeune si vous n'avez pas l'autorisation parentale remplie et signée par les parents !*

Pensez à prendre le gilet de sécurité jaune de votre voiture,  
Il servira pour la marche avant d'arriver à Taizé.

## AIDE MEMOIRE POUR LES ANIMATEURS

### Intro à la réflexion biblique et partage

- ◆ Une introduction animée par un frère pour chaque demi-journée suivie par un partage en petits groupes.
- ◆ C'est aux responsables des groupes d'indiquer aux jeunes leurs lieux de rencontre pour la première introduction.
- ◆ Après l'introduction donnée par le frère, la réflexion continue en petits groupes, animée par les « personnes contact » => les animateurs. Elles ont rendez-vous avec le frère 20' avant l'introduction sur place.
- ◆ Les accompagnateurs adultes aident à l'animation des petits groupes.

*Les autres adultes peuvent constituer des groupes de partage entre eux sur place pour rester disponibles si besoin ou participer aux rencontres adultes à 10 h chaque matin.*

### L'après-midi

Poursuite de la réflexion biblique et ateliers qui aident à approfondir la relation entre la foi et la vie, dans le travail, la solidarité, les questions de société, l'art et la culture, la recherche de la paix dans le monde...

### Le soir

Il est demandé de respecter le silence partout sur la colline sauf à l'Oyak. Des volontaires rejoignent l'équipe d'accueil de nuit d'un des frères à 21 h 45 au point 2. Il est bon que des animateurs soient aussi présents à l'Oyak après la prière (si nos jeunes y sont présents). A 23 h 30, les lumières s'éteignent : c'est le signal du retour dans les dortoirs, les animateurs aident à ce que ce mouvement se passe dans le calme. A minuit, tout est calme...

### Autres infos

- ◆ Eucharistie quotidienne à 7 h 30 à la crypte ou au point M, (prêtres : Rdv 5' avant dans la sacristie de la crypte)
- ◆ Chaque jour la communion est distribuée pour ceux qui le souhaitent à la fin de la prière du matin sauf les jours où l'eucharistie aura lieu à la place de la prière commune.
- ◆ Pour le sacrement de réconciliation après la prière du soir dans l'église, les prêtres peuvent se relayer. (Rendez-vous à 21 h 15, salle St Jean (entrée par l'escalier au pied du pilier de l'eau bénite ; prévoir une étoile violette)

Bonne retraite !